

ÉNERGIE PARTAGÉE



ÉNERGIE PARTAGÉE



“ Les énergies renouvelables par les territoires et pour les territoires ”

DÉFI

Comment assurer une maîtrise locale et collective des énergies renouvelables en France ? Faire du développement des énergies renouvelables un vecteur de développement économique et sociétal sur les territoires.



SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Économie Circulaire
- Finance solidaire, activités financières



FORME JURIDIQUE

Association



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'action d'Énergie Partagée est intégralement tournée vers l'émergence, le développement et le financement de projets de production d'énergie renouvelable portés et maîtrisés par les citoyens et les territoires. Depuis 2010 et grâce à notre réseau d'adhérents, de partenaires et d'animateurs, nous réalisons des outils et renforçons l'accompagnement des dynamiques "de l'idée au projet".

Trois grandes actions :

- Mobiliser les citoyens et les informer sur l'énergie
- Motiver et accompagner les projets
- Financer les énergies renouvelables citoyennes



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Intervention au niveau national avec une structuration en réseau régional partout en France

FRANCE



CHIFFRES CLÉS

16
salariés pour le réseau Énergie Partagée

307
projets accompagnés

9
réseaux régionaux d'énergie citoyenne

- **16,5 millions d'euros collectés** par Énergie Partagée coopérative
- **57 projets** citoyens financés



CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

Ancrage local

Sensibilisation des acteurs de territoire pour susciter des initiatives citoyennes et publiques.

Gouvernance

Innovation dans les techniques d'animation issues de la sociocratie.

Modèle économique

Énergie Partagée Investissement, l'unique outil en France qui propose aux citoyens d'investir en capital dans les projets d'énergies renouvelables locaux et collectifs.

+ LEVIERS

- La confiance des citoyens à investir dans notre outil d'investissement
- Les subventions de financeurs publics comme l'ADEME et des financeurs privés comme des fondations
- La non-aversion aux risques des fondateurs et initiateurs des projets citoyens

- FREINS

- L'insuffisance de moyens financiers
- Les contraintes administratives et réglementaires (tarif d'achat bas) qui empêchent un déploiement massif des projets EnR



ÉTAPES DU PROJET

- **2010** : Création de l'association Énergie Partagée
- **2011** : Premier visa de l'autorité des marchés financiers pour Énergie Partagée Investissement
- **2014** : Création des premiers postes d'animateurs régionaux pour Énergie Partagée
- **2018** : Série d'inaugurations de projets citoyens



PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Énergie Partagée a pour objectif que 15% des énergies renouvelables puissent être issues des coopératives d'énergie d'ici à 2030. Nous visons 25 millions d'euros d'épargne citoyenne collectée en 2025. C'est une forte ambition que se donne le réseau Énergie Partagée. Pour ce faire, nous souhaitons être présents dans l'ensemble des régions métropolitaines et dans les DOM-TOM, d'ici à 2025. Nous visons un développement des ressources humaines en conséquence.



PARTENAIRES

FINANCEURS

- ADEME
- Fondation MACIF
- Fondation Nature et découvertes
- Fondation Terres solidaires
- Fondation pour le progrès de l'Homme

TECHNIQUES

- La Nef
- AEC audit

RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- AMORCE
- CLER



COORDONNÉES

Adresse : 16-18 quai de la Loire, 75019 Paris

Mail : association@energie-partagee.org

Téléphone : 01 80 18 92 21

Site web : www.energie-partagee.org

AVEC LE
SOUTIEN DE



ANNÉE DE PRODUCTION : 2018